

SYNERGIE

ACCUEIL



RÉPARATION AUTOMOBILE

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAMTS, les Carsat, Cramif, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, CHSCT, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressant l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, multimédias, site Internet...

Les publications de l'INRS sont distribuées par les Carsat. Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAMTS et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collègue représentant les employeurs et d'un collègue représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par la CNAMTS sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

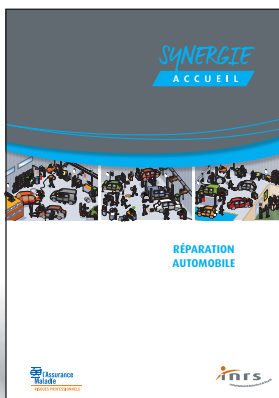
Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, CHSCT, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite.
Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle).
La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Au travail, les nouveaux arrivants sont plus vulnérables face aux risques professionnels et en particulier les plus jeunes. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience expliquent pourquoi ces publics sont souvent victimes d'accidents.

Il est donc indispensable que les nouveaux arrivants puissent être en capacité de repérer les dangers liés à leur situation de travail et de proposer des mesures de prévention adaptées.

« Synergie accueil Réparation automobile » vous permet, en tant que personne chargée de l'accueil (tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant) de :



- > **vérifier**, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...);
- > **préconiser** ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

Quelques chiffres...

- Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.
- Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Source CNAMTS 2012

LE MODE D'EMPLOI

1 Faire repérer les risques au nouvel arrivant

Vous remettez au nouvel arrivant une des planches illustrant une situation à risque (la plus proche de son activité) et la fiche d'identification des risques.

L'exercice consiste à demander au nouveau d'observer la situation et de repérer les risques. Il peut les pointer en les entourant sur la planche illustrée.



Consignes à donner au nouvel arrivant

« Dans votre métier de la réparation automobile, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité et celle de vos collègues, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques. »

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.

Nom et prénom du nouvel arrivant : Eric Dupont

Nom et prénom de l'accueillant : Pascal Martin

Entreprise : SPSV

Date : 12/02/16

Titre de la planche : Carrosserie-peinture

SYNERGIE

ACCUEIL

RÉPARATION

AUTOMOBILE

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	Le peintre va respirer des produits toxiques.	Il peut être intoxiqué.	Préparer la peinture dans un local avec aspiration.
2	Il peut tomber.	Blessures (plaies - traumatismes).	Bien ranger le matériel.

2 Vérifier les connaissances du nouvel arrivant

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si le nouvel arrivant a repéré les risques présents dans l'environnement de travail et proposé des mesures de prévention pertinentes.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail dans lequel le nouvel arrivant sera amené à évoluer.



En tant que chargé de l'accueil des nouveaux vous pouvez également vous référer au « Synergie pédagogie Réparation automobile » téléchargeable sur le site :

➤ <http://www.esst-inrs.fr/synergie/>
au format PDF.

Cet outil détaille les risques caractéristiques de la profession et donne de nombreuses pistes de mesures de prévention.

3 Améliorer les connaissances du nouvel arrivant sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant au nouvel arrivant d'acquérir les connaissances manquantes. La prise de poste pourra ainsi être réalisée dans des meilleures conditions de sécurité.

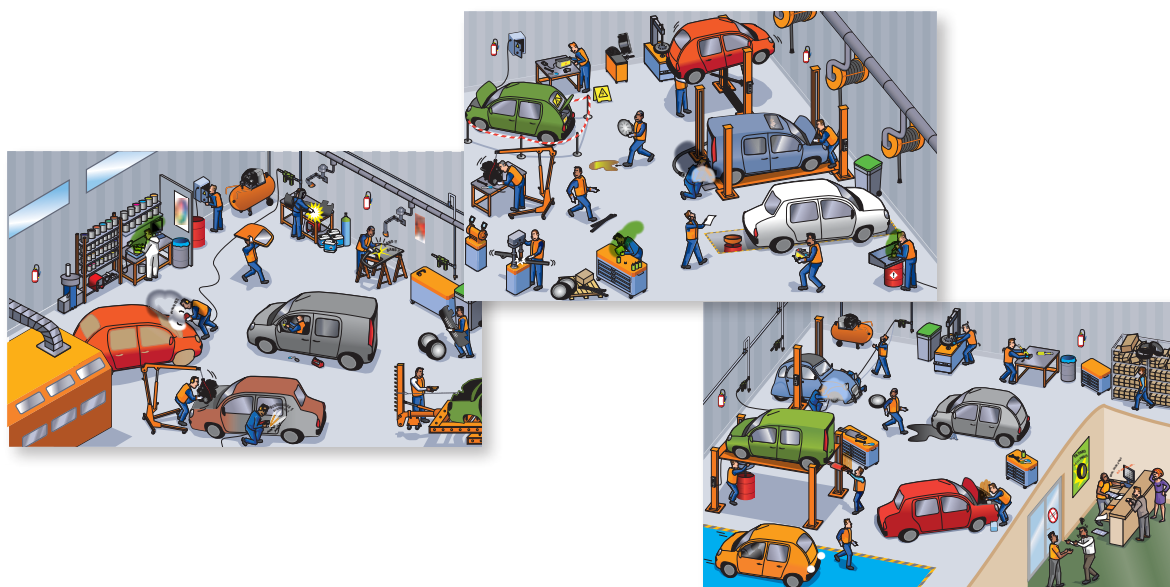
LES PRINCIPAUX RISQUES DU SECTEUR DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE

Dans le secteur de la réparation automobile, les risques sont multiples. Les principaux risques rencontrés sont :

- > les risques liés aux **énergies** (électricité, énergies pneumatiques et hydrauliques, énergies potentielle et cinétique...);
- > les risques liés aux **chutes** (de hauteur ou de plain-pied);
- > les risques liés à l'utilisation des **équipements de travail et outillages**;
- > les risques liés à l'utilisation et au stockage des **produits dangereux**;
- > les risques liés à la **manipulation** et au **port de charges**...

La pression des délais, le contact avec les clients souvent pressés, la diversité des technologies rencontrées, les ambiances de travail (bruit, froid, courants d'air, luminosité pas toujours adaptée...) viennent renforcer ces risques.

La mesure de prévention la plus efficace consiste à supprimer le danger ou à l'éloigner des opérateurs. À défaut, il convient de mettre en place des mesures de protection collective pour réduire les risques. Si ces dispositions se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, des protections individuelles doivent être utilisées. Dans tous les cas, des mesures complémentaires peuvent accompagner ces actions (sensibilisation, formation, information, consignes...).



Les documents pour les nouveaux arrivants



Vous pouvez :

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- ▣ les télécharger au format PDF sur le site : <http://www.esst-inrs.fr/synergie/>

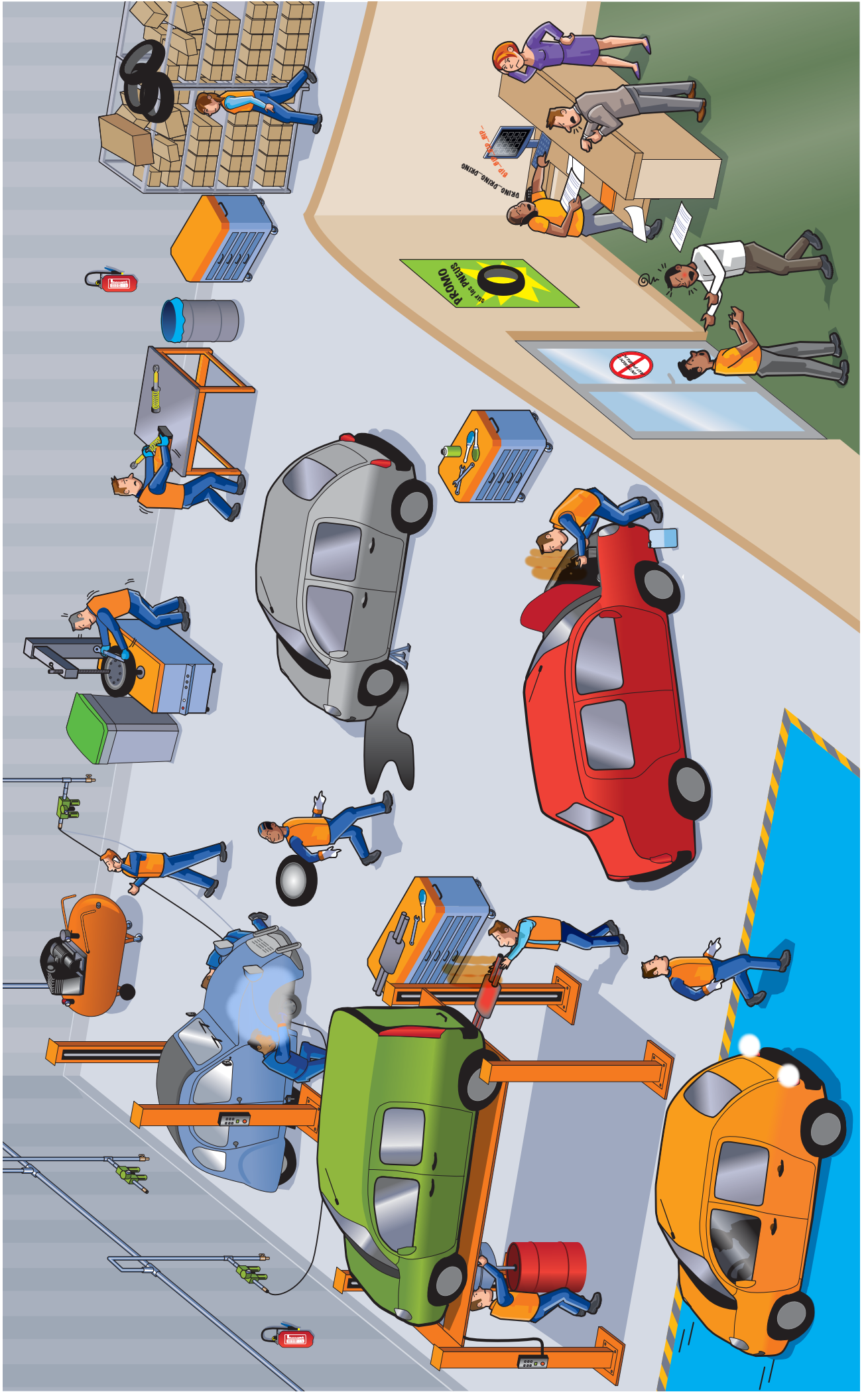
Nom :

Prénom :



Nom :

Prénom :



Nom et prénom du nouvel arrivant :
Nom et prénom de l'accueillant :
Entreprise :
Date :
Titre de la planche :

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

Nom et prénom du nouvel arrivant :
Nom et prénom de l'accueillant :
Entreprise :
Date :
Titre de la planche :



Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

Les documents pour la personne chargée de l'accueil

(tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant)



Vous pouvez :

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- les télécharger au format PDF sur le site : <http://www.esst-inrs.fr/synergie/>



1 Coupure



2 Écrasement



3 Explosion (airbags)



4 Atteinte respiratoire



5 Douleurs aux épaules



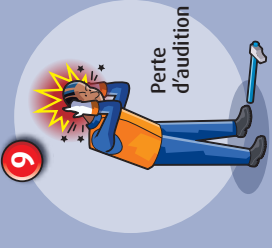
6 Intoxication



7 Électrisation



8 Incendie



9 Perte d'audition

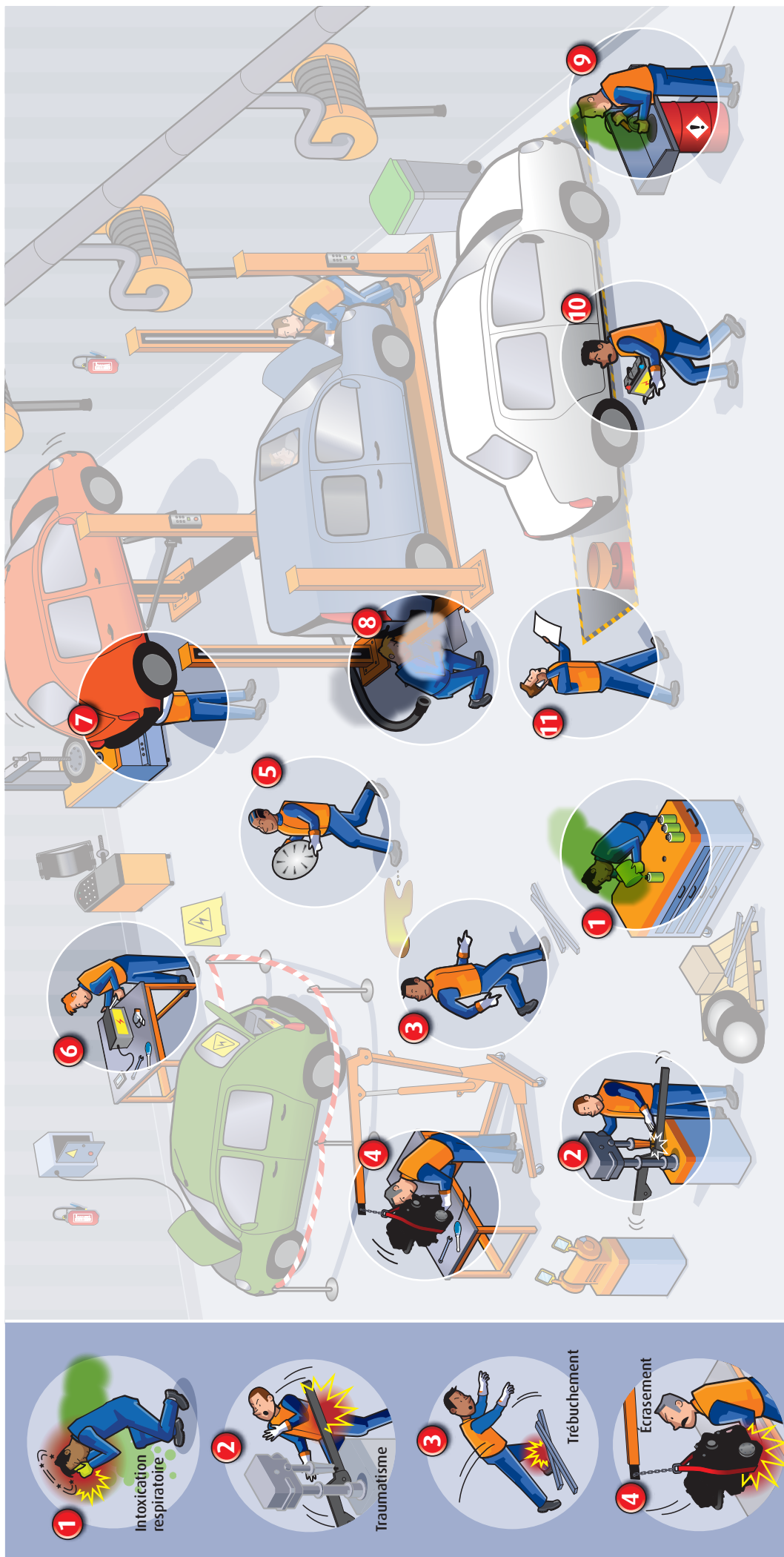


10 Chute de plain-pied



11 Blessure

N°	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation - information - consignes)
1	Coupure	Organiser le travail de façon à limiter les opérations présentant des risques de coupure (échanges standard...).	Utiliser des outils adaptés équipés de protections intégrées (cutter à lame rétractable...).	Porter des équipements de protection de protection individuelle (gants, combinaison de travail, chaussures...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
2	Écrasement	Organiser le travail de façon à limiter les risques d'écrasement (limiter les manutentions à risque...). Utiliser des aides à la manutention (girafes, pont élévateur...).	Protéger les zones de travail et de circulation des objets lourds en mouvement.	Porter des équipements de protection individuelle (gants, chaussures...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
3	Explosion (airbags)	En cas d'intervention générant des chocs et vibration, neutraliser les systèmes pyrotechniques (airbags). Stocker les dispositifs à déclenchement d'airbags dans des armoires spéciales.			Former aux procédures d'intervention sur véhicule équipés d'airbags.
4	Atteinte respiratoire	Limiter les travaux générant des poussières.	Capter les poussières à la source (aspirateur spécial).	Porter des équipements de protection adaptés pour les travaux générant des poussières (masque...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
5	Douleurs aux épaules	Limiter les manutentions manuelles (poids des charges transportées, distances, fréquences...). Aménager les postes de travail (par exemple privilégier les ponts élévateurs aux fosses) et organiser le travail de manière à limiter les efforts en position contrainte.		Porter des équipements de protection individuelle (gants de manutention, chaussures de sécurité...).	Former (Prap). Informer. Veiller au respect des consignes de sécurité.
6	Intoxication	Supprimer les produits nocifs ou les remplacer par des produits moins nocifs. Avoir des installations de peinture adaptées. Limiter l'utilisation ou l'émission de solvants ((couvrir les contenants).	Capter les polluants à la source. Assurer la bonne ventilation des locaux. Confiner les activités les plus exposantes (local séparé réservé à la préparation des peintures...).	Porter des équipements de protection individuelle (masque et gants adaptés, lunettes...).	Former, informer (affiches...), veiller au respect des consignes de sécurité.
7	Électrisation	Utiliser des outils pneumatiques. S'assurer que les câbles, rallonges et prises sont en bon état. Utiliser du matériel normalisé.	Fermer à clé les armoires électriques. Délimiter les zones à risques et limiter leur accès aux personnes habilitées.	Le personnel habilité doit porter des équipements de protection (gants isolants, tapis, outils isolés...).	Former au risque électrique et habiller le personnel. Informer et veiller au respect des consignes de sécurité.
8	Incendie	Éviter de réaliser des travaux générant des points chauds à proximité de produits inflammables. Stocker les produits inflammables dans un local équipé (ventilé, tempéré...).	Protéger les sources de chaleur au plus près de leur émission (capotage, paravent...).	Porter des équipements adaptés (gants, lunettes, habits en coton...).	Former le personnel à la lutte contre les incendies. Afficher des consignes pour favoriser les bonnes pratiques (manipulation de produits combustibles...).
9	Perte d'audition	Utiliser des techniques et des outils moins bruyants. Limiter la présence du personnel à proximité des travaux particulièrement bruyants.	Isoler phoniquement les outils et équipements bruyants à la source (capotage...). Aménager les locaux de façon à limiter les propagations sonores.	Porter des équipements de protection individuelle (casques, bouchons d'oreilles...).	Sensibiliser aux risques liés au bruit. Veiller au respect des consignes de sécurité.
10	Chute de plain-pied (trébuchement)	Bien ranger les zones de travail et de stockage. Éviter les câbles qui traînent (outils sans fils, alimentation par le haut). Veiller au bon état des sols (plaques d'huile, trous...). Suspendre les alimentations en énergies et fluides et mettre en place des enrouleurs. Privilégier l'éclairage naturel et optimiser l'éclairage artificiel. Veiller au bon état des véhicules/engins (fuites d'huile...).	Mettre en place une protection des zones à risque. Délimiter et baliser clairement les zones de stockage.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
11	Blessure	S'éloigner des zones dangereuses (utiliser des télécommandes si nécessaire). Utiliser du matériel moins dangereux. Bien étudier la notice du fabricant avant d'utiliser un équipement de travail.	Mettre en place des protections (grillages...).	Porter des équipements de protection individuelle adaptés (chaussures, gants...).	Former le personnel à l'utilisation des équipements présentant des risques dans le cadre de leur utilisation.



1
Intoxication respiratoire

2
Traumatisme

3
Trébuchement

4
Écrasement

5
Glissade

6
Électrisation

7
Écrasement

8
Intoxication

9
Affection de la peau

10
Douleurs dans le dos

11
Chute de hauteur

N°	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation – information – consignes)
1	Intoxication respiratoire	Mettre en place des distributeurs centralisés afin de limiter les transvasements (huiles, fluides...). Se procurer les fiches de données de sécurité (FDS) auprès des fournisseurs.		Porter des EPI adaptés (gants, lunettes...).	Sensibiliser aux risques liés aux produits. Rédiger une fiche de poste indiquant les consignes et conditions d'utilisation du produit.
2	Traumatisme	Utiliser des équipements conformes et comportant toutes les protections nécessaires. Les maintenir en bon état. Bien brider les pièces à usiner.		Porter des gants adaptés.	Former le personnel à l'utilisation correcte des équipements.
3	Chute de plain-pied – Trébuchement	Bien ranger les zones de travail et de stockage. Éviter les câbles qui traînent (outils sans fils, alimentation par le haut). Veiller au bon état des sols (inégalités, trous...). Suspendre les alimentations en énergies et fluides et mettre en place des enrôleurs.	Baliser les zones à risques et les zones de stockage.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
4	Écrasement	Ne pas réaliser de tâches sur une pièce suspendue à un moyen de manutention. S'assurer de la qualité de l'élingage.	Mettre en place des protections afin de protéger les opérateurs contre l'écrasement en cas de rupture de l'élingue.	Porter les chaussures de sécurité et les gants adaptés.	Former les salariés à l'élingage. Vérifier l'état des élingues à chaque utilisation.
5	Chute de plain-pied – Glissade	Empêcher les écoulements d'huiles (récupérateurs...). Suspendre les alimentations en énergies et fluides pour limiter les transferts et manipulations de liquides. Mettre en place des revêtements de sol antidérapants. Mettre en place des procédures de nettoyage.	Utiliser des matériaux absorbants en cas de salissure (scure...). Baliser les zones à risques.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
6	Électrisation	Seul le personnel habilité doit être en mesure d'intervenir sur véhicule électrique ou hybride.	Signaler, baliser les zones de travail sur véhicules électriques ou hybrides.	Le personnel habilité doit porter des équipements de protection (gants isolants, tapis, outils isolés...).	Former au risque électrique et habiliter le personnel. Former le personnel aux interventions sur véhicules électriques ou hybrides. Informier et veiller au respect des consignes de sécurité.
7	Écrasement	Privilégier les travaux effectués avec des ponts élévateurs sécurisés. Limiter voire supprimer les travaux effectués sous des véhicules surélevés avec des crics (des travaux de préparation peuvent se faire sans être sous le véhicule). À défaut, surélever le véhicule avec des chandelles. S'assurer de la bonne fixation des véhicules sur les ponts élévateurs avant d'intervenir dessous.	Installer des protections afin d'éviter l'écrasement sous un véhicule surélevé.	Porter les équipements de protection individuelle (gants, chaussures...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
8	Intoxication	Travailler moteur éteint.	Capter les fumées d'échappement à la source. Assurer la bonne ventilation des locaux.		Former, informer. Veiller au respect des consignes de sécurité.
9	Affection de la peau	Substituer la fontaine solvantée par une fontaine sans solvant. Se procurer les fiches de données de sécurité (FDS) auprès des fournisseurs.		Porter des gants adaptés.	Sensibiliser aux risques liés aux produits. Rédiger une fiche de poste indiquant les consignes et conditions d'utilisation du produit.
10	Douleurs dans le dos	Limiter les manutentions manuelles (poids des charges transportées, distances, fréquences...). Prévoir des chariots de manutention.	Aménager les postes de travail afin de protéger les opérateurs contre les risques liés aux mouvements contraignants.	Porter des équipements de protection individuelle (gants de manutention, chaussures de sécurité...).	Former (Prap). Informer. Veiller au respect des consignes de sécurité.
11	Chute de hauteur	Obstner les fosses dès que cela est possible pour limiter les risques de chutes. Les remplacer par des ponts élévateurs.	Protéger les pourtours des fosses par des garde-corps (rabattables). Signaler et baliser les fosses ou dénivellations (barrières...).	Porter des équipements de protection individuelle.	Veiller au respect des consignes de sécurité.



1
Collision
véhicule/piéton

2
Brûlure
aux mains

3
Affection
de la peau

4
Glissade

5
Affection pulmonaire

6
Trébuchement

7
Pincement

8
Traumatisme

9
Heurt par objets qui chutent

10
Stress

11
Altercation avec un client

12
Brûlure au visage

N°	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation – information – consignes)
1	Collision véhicule/piéton	Définir des zones de circulation pour les piétons et d'autres pour les véhicules.	Baliser et signaler les zones de circulation des piétons.	Porter des équipements de protection (gilet fluorescent, chaussures de sécurité...) Porter des gants adaptés.	Former à la conduite des engins. Mettre à disposition de tous un plan de circulation. Sensibiliser au risque de collision.
2	Brûlure aux mains	Mettre en place un système de récupération des huiles usagées par gravité ou aspiration.			Sensibiliser aux risques liés aux brûlures.
3	Affection de la peau			Porter des gants adaptés.	Sensibiliser aux risques liés aux produits. Rédiger une fiche de poste indiquant les consignes et conditions d'utilisation du produit.
4	Chute de plain-pied – Glissade	Empêcher les écoulements d'huiles (récupérateurs...). Mettre en place des revêtements de sol antidérapants. Mettre en place des procédures de nettoyage.	Utiliser des matériaux absorbants en cas de salissure (sciure...). Baliser les zones à risques.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures antidérapantes...).	Informers . Veiller au respect des consignes de sécurité.
5	Affection pulmonaire	Proscrire l'usage de la soufflette pour nettoyer les tambours et disques de freins (susceptibles de contenir des fibres amiantées).	Capter les poussières à la source (aspirateur spécial).	Porter des équipements de protection adaptés pour les travaux générant des poussières (masque...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
6	Chute de plain-pied – Trebuchement	Bien ranger les zones de travail et de stockage. Éviter les câbles qui traînent au sol. Veiller au bon état des sols (plaques d'huile, trous...). Veiller au bon état des véhicules/engins (fuites d'huile...).	Mettre en place une protection des zones à risque. Délimiter et baliser clairement les zones de stockage.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
7	Risque mécanique – Pincement	Organiser les tâches de façon à limiter les travaux qui demandent des efforts trop violents ou répétés avec les membres. Utiliser des aides à la manutention ou aux travaux pénibles (leviers, sangles, poignées...). Déposer les objets à manutentionner à bonne hauteur et accessibles. S'échauffer avant le travail.		Utiliser des équipements de protection individuelle (gants de manutention...).	Formation Prap.
8	Traumatisme dû à la manipulation d'un élément sous pression	Limiter la manipulation des éléments dangereux (comportant des ressorts sous pression...).	Mettre en place des protections afin de séparer l'opérateur des éléments dangereux.	Porter des équipements de protection individuelle (gants, chaussures, vêtements de protection...).	Sensibiliser le personnel aux risques liés à la manipulation d'éléments dangereux.
9	Heurt par des objets qui chutent	Éviter de stocker des pièces et des outils en hauteur.	Protéger les zones de travail et de circulation de la chute d'objets se trouvant au-dessus (filets...).	Porter des équipements de protection individuelle (casque...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
10	Stress	Organiser le travail pour limiter le stress (planification des tâches, consignes précises, éviter les interruptions intempestives...). Mener une réflexion dans l'entreprise sur l'organisation du travail.			Former le personnel afin d'améliorer l'organisation du travail et de limiter les phénomènes générateurs de stress.
11	Altercation avec un client mécontent	Organiser le travail pour maintenir des délais réalistes. Séparer la zone d'accueil des clients. Aménager la zone d'accueil pour limiter l'agressivité du public.			Former à l'accueil du public. Informers . Veiller au respect des consignes de sécurité.
12	Brûlure au visage	Privilégier les conditionnements limitant les opérations de transvasement et les projections. Privilégier les travaux sur véhicules à l'arrêt moteur froid.		Porter des lunettes de protection contre les projections de produits.	Sensibiliser le personnel aux risques liés à la manipulation des produits dangereux.

Pour obtenir en prêt les audiovisuels et multimédias et pour commander les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service Prévention de votre Carsat, Cram ou CGSS.

Services Prévention des Carsat et Cram

Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)
14 rue Adolphe-Seyboth
CS 10392
67010 Strasbourg cedex
tél. 03 88 14 33 00
fax 03 88 23 54 13
prevention.documentation@carsat-am.fr
www.carsat-alsacemoselle.fr

(57 Moselle)
3 place du Roi-George
BP 31062
57036 Metz cedex 1
tél. 03 87 66 86 22
fax 03 87 55 98 65
www.carsat-alsacemoselle.fr

(68 Haut-Rhin)
11 avenue De-Lattre-de-Tassigny
BP 70488
68018 Colmar cedex
tél. 03 69 45 10 12
www.carsat-alsacemoselle.fr

Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde,
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,
64 Pyrénées-Atlantiques)
80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex
tél. 05 56 11 64 36
fax 05 57 57 70 04
documentation.prevention@carsat-
aquitaine.fr
www.carsat.aquitaine.fr

Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal,
43 Haute-Loire,
63 Puy-de-Dôme)
Espace Entreprises
Clermont République
63036 Clermont-Ferrand cedex 9
tél. 04 73 42 70 76
offredoc@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr

Carsat BOURGOGNE et FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs,
39 Jura, 58 Nièvre,
70 Haute-Saône,
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,
90 Territoire de Belfort)
ZAE Cap-Nord, 38 rue de Cracovie
21044 Dijon cedex
tél. 03 80 70 51 32
fax 03 80 70 52 89
prevention@carsat-bfc.fr
www.carsat-bfc.fr

Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes cedex
tél. 02 99 26 74 63
fax 02 99 26 70 48
drpcdi@carsat-bretagne.fr
www.carsat-bretagne.fr

Carsat CENTRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)
36 rue Xaintrailles
45033 Orléans cedex 1
tél. 02 38 81 50 00
fax 02 38 79 70 29
prev@carsat-centre.fr
www.carsat-centre.fr

Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)
37 avenue du président René-Coty
87048 Limoges cedex
tél. 05 55 45 39 04
fax 05 55 45 71 45
cirp@carsat-centreouest.fr
www.carsat-centreouest.fr

Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,
78 Yvelines, 91 Essonne,
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)
17-19 place de l'Argonne
75019 Paris
tél. 01 40 05 32 64
fax 01 40 05 38 84
demande.de.doc.inrs@cramif.cnamts.fr
www.cramif.fr

Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)
29 cours Gambetta
34068 Montpellier cedex 2
tél. 04 67 12 95 55
fax 04 67 12 95 56
prevdoc@carsat-lr.fr
www.carsat-lr.fr

Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)
2 rue Georges-Vivent
31065 Toulouse cedex 9
fax 05 62 14 88 24
doc.prev@carsat-mp.fr
www.carsat-mp.fr

Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,
55 Meuse, 88 Vosges)
81 à 85 rue de Metz
54073 Nancy cedex
tél. 03 83 34 49 02
fax 03 83 34 48 70
documentation.prevention@carsat-nordest.fr
www.carsat-nordest.fr

Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)
11 allée Vauban
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
tél. 03 20 05 60 28
fax 03 20 05 79 30
bedprevention@carsat-nordpicardie.fr
www.carsat-nordpicardie.fr

Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,
61 Orne, 76 Seine-Maritime)
Avenue du Grand-Cours, 2022 X
76028 Rouen cedex
tél. 02 35 03 58 22
fax 02 35 03 60 76
prevention@carsat-normandie.fr
www.carsat-normandie.fr

Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)
2 place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
tél. 02 51 72 84 08
fax 02 51 82 31 62
documentation.rp@carsat-pl.fr
www.carsat-pl.fr

Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère,
42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie,
74 Haute-Savoie)
26 rue d'Aubigny
69436 Lyon cedex 3
tél. 04 72 91 96 96
fax 04 72 91 97 09
preventionrp@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence,
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud,
2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)
35 rue George
13386 Marseille cedex 5
tél. 04 91 85 85 36
fax 04 91 85 75 66
documentation.prevention@carsat-sudest.fr
www.carsat-sudest.fr

Services Prévention des CGSS

CGSS GUADELOUPE

Immeuble CGRR, Rue Paul-Lacavé, 97110 Pointe-à-Pitre
tél. 05 90 21 46 00 – fax 05 90 21 46 13
lina.palmon@cgss-guadeloupe.fr

CGSS GUYANE

Direction des risques professionnels
CS 37015, 97307 Cayenne cedex
tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01
prevention-rp@cgss-guyane.fr

CGSS LA RÉUNION

4 boulevard Doret, 97704 Saint-Denis Messag cedex 9
tél. 02 62 90 47 00 – fax 02 62 90 47 01
prevention@cgss-reunion.fr

CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes, 97210 Le Lamentin cedex 2
tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 51 32 – fax 05 96 51 81 54
prevention972@cgss-martinique.fr
www.cgss-martinique.fr

« Synergie accueil Réparation automobile » fait partie d'une collection intitulée « Synergie », centrée sur une approche des risques professionnels par les situations de travail. Cette collection est déclinée par secteur d'activité ou par métier.

Un outil complète « Synergie accueil Réparation automobile » :

« Synergie pédagogie Réparation automobile » est destiné à accompagner la formation des jeunes qui préparent des baccalauréats professionnels en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis). Ce document, à vocation pédagogique, comprend des rappels méthodologiques des principales notions apprises en cours, la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier, une bibliographie... Il comporte également un support d'observation présenté sous forme de questionnaires. L'objectif est de guider l'apprenant dans le repérage des dangers liés aux situations de travail et dans sa proposition de mesures de prévention des risques professionnels.



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 4456

1^{re} édition • mars 2016 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2203-8

Avec la participation :

- > des Carsat Bretagne et Nord-Est
- > de l'académie de Rennes (Éducation nationale)
- > de l'ANFA
- > du CNPA